Le Monde
Mardi 15 février 2011

Les enquêtes d'opinion

Le Sénat veut réglementer les sondages politiques

Une proposition de loi PS-UMP visant à moraliser l'utilisation des études devrait être adoptée lundi 14 février

Le Sénat examine lundi 14 février une proposition de loi visant à mieux encadrer les sondages politiques. Ce texte trouve sa source dans un rapport intitulé « les sondages et la démocratie ». Réalisé par les sénateurs Hugues Portelli (UMP, Val-d'Oise) et Jean-Pierre Sueur (PS, Loiret), il avait été remis en octobre 2010 à la commission des lois du Sénat (*Le Monde* du 27 octobre 2010).

Le premier constat de ce travail était que l'usage – peu ou mal contrôlé – des sondages fausse la sincérité du débat politique. Ils concourent tout d'abord à son appauvrissement en contribuant à une sorte d'homogénéisation autour des thèmes supposés majeurs. Les principaux responsables politiques cherchent alors à adapter leur discours à ce qu'ils supposent être l'attente de l'opinion.

La France fait une consommation immodérée des sondages. Plus d'un millier par an, soit un peu plus de trois par jour ! Ce qui leur donne un rôle de plus en plus important dans la « fabrique » de l'opinion et exercent une influence ascendante dans le processus électoral.

Le risque est grand, aujourd'hui, de voir s'instaurer une « démocratie d'opinion », comme le dénonçaient les deux sénateurs. Plus directement, ces indicateurs pèsent sur le résultat des consultations électorales, jusqu'à influencer le choix des citoyens à partir, parfois, d'une appréciation erronée des chances respectives de tel ou tel candidat. La dispersion des voix de gauche au premier tour de l'élection présidentielle de 2002 aurait-elle été telle si les sondages n'avaient pas donné comme acquise la présence de Lionel Jospin au second tour ? On sait ce qu'il en fut...

Cela peut aller même jusqu'à déterminer le processus de sélection des candidats. La trajectoire de Ségolène Royal, en 2007, doit beaucoup à une construction qui s'est faite en dehors de sa propre formation politique, accompagnée et nourrie par l'alliance des sondages et des médias. Au moment des primaires internes, les militants ont fini par choisir celle qui avait la faveur des sondages. Nous assistons aujourd'hui au même phénomène, amplifié, autour de Dominique Strauss-Kahn.

Système de connivence

Ils sont enfin un instrument de manipulation de l'opinion. Ils permettent d'installer, si ce n'est comme évidence tout au moins comme points cardinaux du débat, les thèmes portés par ceux qui disposent des moyens – politiques et financiers – de les faire relayer par le biais des « études d'opinion ».

A partir de 2007, la présidence de la République a élaboré un véritable système d'études et de sondages, auquel elle a été contrainte, sous la pression, de mettre fin, en 2009, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes. Il n'en reste pas moins que, si l'Elysée a dû renoncer à certaines pratiques s'exonérant des règles publiques et qui révélaient un système de connivence entre le pouvoir, des instituts de sondage et certains médias, le budget « sondages » du gouvernement, lui, n'a pas décru, bien au contraire.

Autant d'exemples récents qui obligent à la vigilance à l'approche des prochaines échéances électorales de 2012. Et qui appellent à la responsabilité des médias, car ceux-ci en portent aussi leur part – *Le Monde* n'en étant pas exonéré.

Le texte proposé par les sénateurs pourrait aider les médias à en finir avec cette utilisation qui veut qu'un simple chiffre obtenu après redressement, sans tenir compte des marges d'erreurs, dans le cadre d'un questionnaire dont l'ordonnancement peut amener à orienter la réponse d'un échantillon de population limité, passe pour vérité scientifique.

Appliquer les règles qu'impose la proposition de loi présentée au Sénat aura pour effet immédiat de limiter le nombre de sondages publiés. Cela obligera aussi les sondeurs comme les médias à se montrer plus soucieux d'une information sincère quant à la manière dont est pris le pouls de l'opinion. Son adoption représenterait un premier pas en ce sens. Mais il faudrait pour cela que les députés suivent le Sénat. Ce qui n'est pas acquis.

Patrick Roger

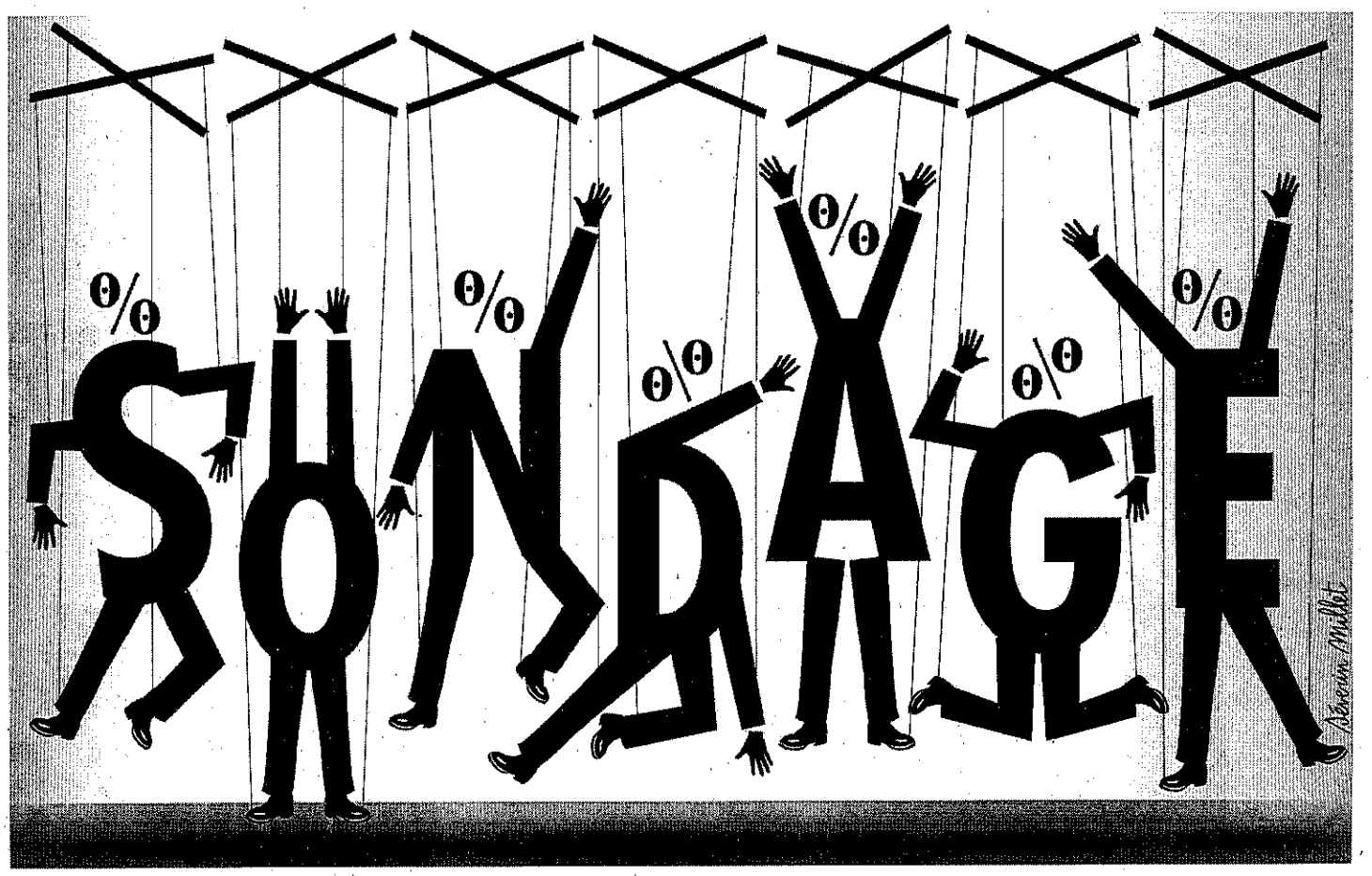

La proposition de loi modifie celle de 1977

Définition Est qualifiée de sondage *« une enquête statistique visant à donner une indication quantitative, à une date déterminée, des opinions, souhaits, attitudes ou comportements d'une population par l'interrogation d'un échantillon représentatif de celle-ci, qu'il soit constitué selon la méthode des quotas ou selon la méthode aléatoire »*. Les personnes interrogées ne peuvent recevoir aucune gratification.

Dispositif Outre les mentions légales (nombre de personnes interrogées, date de réalisation, méthode, choix et composition de l'échantillon), l'organisme de sondage doit préciser le nom et la qualité de l'acheteur si celui-ci est différent du commanditaire, le taux de non-réponses à l'enquête et ses méthodes de redressement. Cette notice sera consultable sur le site Internet de la commission des sondages. Les mentions légales devront indiquer les marges d'erreur sur les résultats.

Commission des sondages Actuellement composée de neuf magistrats et de deux personnalités qualifiées, elle serait formée de six magistrats et de cinq personnalités qualifiées en matière de sciences politiques, droit public, sciences sociales, mathématiques et statistiques. Ses membres ne pourraient percevoir aucune rémunération d'instituts de sondage ou de médias dans les trois ans précédant et les trois ans suivant leur mandat.

Pénalités La publication des sondages électoraux reste interdite la veille et le jour du scrutin. Une amende de 75 000 euros sanctionne la violation des règles encadrant leur publication. Un délit d'entrave aux pouvoirs de vérification de la commission des sondages est créé.

Un flot d'études d'opinion aux résultats contradictoires

LA CAMPAGNE présidentielle a débuté pour les instituts de sondage, qui multiplient les enquêtes sur les personnalités politiques, sur les dernières polémiques et sur la politique du gouvernement. Avec quelles garanties scientifiques ? Pour quels enseignements ? Le flot d'études publiées livre des résultats contradictoires selon les instituts, le jour où il est réalisé et la méthode d'enquête adoptée.

Alliot-Marie, stop ou encore ? La ministre des affaires étrangères s'est trouvée empêtrée dans l'affaire de ses vacances en Tunisie. Qu'en pense l'opinion ? BVA a réalisé un sondage (par Internet) auprès de 1061 personnes (publié le 9 février). *« Vous, personnellement, souhaitez-vous la démission de Michèle Alliot-Marie du gouvernement ? »* Le non l'emporte pour 52 % des personnes interrogées, contre 46 % de oui. Patatras, le lendemain : TNS-Sofres publie les résultats d'une enquête similaire réalisée (par téléphone) auprès de 950 personnes. *« Selon vous, cette affaire justifierait-elle la démission de Michèle Alliot-Marie ? »* 64 % disent non, 29 %, oui.

Les primaires socialistes Qui monte, qui baisse parmi les candidats putatifs du PS à l'élection présidentielle ? Le 3 février, Dominique Strauss-Kahn perd 7 points dans sa « cote d'avenir », selon TNS-Sofres (1000 personnes interrogées en face à face).

Les nouvelles étaient pourtant bonnes : pour l'IFOP, M. Strauss-Kahn arrivait en tête parmi les *« sympathisants de gauche »*, ou du moins selon les 1052 personnes interrogées par téléphone. Avec des résultats positifs pour M. Strauss-Kahn parmi les 50-65 ans, selon une autre étude d'IFOP sur 2025 personnes (sondage auto-administré, comme disent les sondeurs). Et, globalement, un net avantage dans la précampagne, avec 64 % des intentions de vote au second tour de l'élection présidentielle face à Nicolas Sarkozy, selon CSA (847 citoyens par téléphone). Mais avec une mauvaise surprise pour lui : Martine Aubry aurait d'abord battu M. Strauss-Kahn au second tour des primaires.

La justice, pour ou contre ? BVA a recueilli l'avis de 1061 personnes (sur Internet) les 8 et 9 février à propos du mouvement de protestation des magistrats. *« Vous, personnellement, trouvez-vous ces grèves et ces manifestations de magistrats tout à fait justifiées, plutôt justifiées, pas vraiment justifiées ou pas du tout justifiées ? »* Réponse le 9 février : 65 % des Français interrogés trouvent la mobilisation justifiée. Un mauvais point pour M. Sarkozy.

CSA a interrogé 947 personnes par téléphone (étude publiée le 10 février). Des sanctions contre les magistrats en cas d'erreur, comme le suggère le chef de l'Etat ? 63 % des « Français » disent y être favorables, 33 % opposés. Création de jurys populaires en correctionnelle ? *« Plutôt une bonne chose »*, pour 62 % des personnes interrogées. Des citoyens aux côtés des juges d'application des peines ? 64 % favorables. Un bon point, donc, pour le chef de l'Etat.

Luc Bronner

Dès sa prise de pouvoir en 1988, et jusqu'aux dernières heures avant sa chute, le président Ben Ali a bénéficié de l'indulgence de la classe politique française

Une France très protectrice

Sur les images, Nicolas Sarkozy et Zine el-Abidine Ben Ali ne cessent de sourire. Carla Bruni porte une robe printanière. La secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, Rama Yade, se tient légèrement en retrait. Cette dernière *« ne se souvient plus très bien aujourd'hui du voyage »*, mais elle affirme qu'elle a pu *« évoquer quelques dossiers »* avec son homologue du gouvernement tunisien.

A l'époque, pourtant, lorsque M. Sarkozy se rend avec sept de ses ministres les 28, 29 et 30 avril 2008 en visite d'Etat auprès du président tunisien, les propos du président français frappent, c'est le moins que l'on puisse dire. *« Certains sont bien sévères avec la Tunisie, qui développe sur bien des points l'ouverture et la tolérance »*, explique M. Sarkozy, avant d'affirmer que *« l'espace des libertés progresse »*.

M. Sarkozy n'est pas le premier président français à afficher une telle indulgence à l'égard du régime tunisien. Tous ses prédécesseurs ont fait preuve avant lui, sinon de complaisance, au moins d'une prudence extrême à l'égard de cet ancien protectorat français.

En 1988, le président Ben Ali, fraîchement arrivé au pouvoir, est reçu en grande pompe à Paris par François Mitterrand, lors d'un dîner de gala réunissant 215 personnalités françaises. En 1991, le président socialiste, en visite à Tunis, déclare : *« La Tunisie est un pays accueillant et les Français qui aiment venir en Tunisie pour leurs vacances auraient bien tort de s'écarter de ce chemin. C'est un pays où l'on peut vivre dans des conditions de confort et d'agrément très grandes. »* En 1995, c'est le président Chirac qui rend hommage à Ben Ali, affirmant qu'il a engagé son pays *« sur la voie de la modernisation, de la démocratie et de la paix sociale »*, évoquant l'ouverture du Parlement aux *« représentants de divers courants d'opinion »* et son *« audace économique et sociale »*.

Ces derniers jours, encore, la classe politique française a fait preuve d'une frilosité remarquée à condamner la répression opérée par le régime contre les milliers de manifestants. Mercredi 12 janvier, en conseil des ministres, puis jeudi matin lors du petit déjeuner de la majorité, M. Sarkozy a bien porté un jugement plus sévère sur le régime tunisien. Mais, rapporte l'un de ses ministres, *« il a rappelé que l'on ne sait pas forcément si un autre dirigeant serait mieux à même de préserver le pays contre les intégristes religieux »*.

Si près de 600 000 Tunisiens vivent en France (40 % en Ile-de-France, 12 % dans la région lyonnaise et 8 % à Marseille), la France est également l'un des premiers investisseurs en Tunisie. 22 000 Français y sont installés. Près de 60 % sont des commerçants, des cadres supérieurs ou des chefs d'entreprise, 10 % des médecins, des avocats ou des enseignants et 30 % des employés, des exploitants agricoles ou des retraités.

Des hommes politiques français, comme le ministre Pierre Lellouche ou Bertrand Delanoë, sont nés en Tunisie et y conservent des attaches familiales ou des maisons. Le ministre de l'industrie et de l'économie numérique, Eric Besson, lui-même né au Maroc, a épousé Yasmine Tordjman, arrière-petite-fille de l'ancienne première dame de Tunisie, Wassila Bourguiba.

« Jusqu'ici, dénonce le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, qui préside le groupe d'amitié franco-tunisien au Sénat, *la France s'est abritée derrière le fait que le pays est le bon élève du Maghreb en matière d'éducation, de droit des femmes et d'enseignement du français pour expliquer que la Tunisie est un rempart contre l'islamisme et justifier son silence sur sa situation politique. »*

De nombreuses personnalités politiques, du monde des affaires et parfois de la presse ont été régulièrement invitées par le régime Ben Ali dans des campements de luxe du désert tunisien. Deux anciens ambassadeurs de France en Tunisie, l'amiral Lanxade (qui fut aussi le chef d'Etat-major des armées sous François Mitterrand) et Serge Degallaix (qui fut l'un des conseillers de Jean-Pierre Raffarin), sont devenus d'ardents promoteurs de la Tunisie.

L'agence de communication française Image 7, fondée par Anne Méaux, détient le contrat de l'ATCE, l'Agence tunisienne de communication extérieure, et organise des voyages afin de faire valoir les atouts du pays. Le vice-président d'Havas, Jacques Séguéla, était en octobre 2010 en Tunisie pour lancer son agence et passe pour avoir conseillé le président Ben Ali, ce qu'il dément au *Monde*.

Mais cette connivence va parfois plus loin. L'un des mémos de l'ambassade américaine en Tunisie, obtenus par le site WikiLeaks et révélés par *Le Monde*, a ainsi été titré « The French Connection ». On y apprend que l'un des anciens ambassadeurs de France est vu *« comme l'ambassadeur de Ben Ali auprès du président de la République française et non le contraire »*. Le mémo rapporte que cet ambassadeur aurait reçu du gouvernement tunisien une villa située dans une rue huppée de Tunis proche de la présidence, la résidence ayant été mise au nom de sa fille.

Enfin, la France a parfois fermé les yeux sur les agissements d'une partie de la famille Ben Ali. Entre la fin 2005 et le printemps 2006, trois yachts ont ainsi été volés dans des ports français, dont l'un appartenant à Bruno Roger, dirigeant de la banque d'affaires Lazard Frères, à Paris, et proche de Jacques Chirac et de Nicolas Sarkozy. L'enquête a permis de remonter aux convoyeurs des bateaux dont l'un a avoué qu'ils avaient été remis à des neveux du président Ben Ali.

De fait, les yachts ont été retrouvés à Sidi Bou Saïd, le Saint-Tropez tunisien. Les enquêteurs, par le biais d'écoutes, ont appris que Jean-Baptiste Andréani, l'assureur d'un des trois yachts (le *Beru Ma*), négociait avec Tunis pour obtenir le rapatriement du navire et que celui-ci était en contact avec le président Chirac et M. Sarkozy, à l'époque ministre de l'intérieur.

In fine, faute de pouvoir faire éteindre les poursuites visant les neveux du chef de l'Etat, Tunis a obtenu, en liaison avec l'Elysée, de les faire juger dans leur pays. Seuls les comparses ont donc été présentés devant un tribunal français. En Tunisie, le procès n'a jamais eu lieu. ■

Raphaëlle Bacqué et Jean-Pierre Tuquoi

Le couple Sarkozy et le président Ben Ali, à Tunis, en avril 2008, et en arrière-plan Brice Hortefeux et Michèle Alliot-Marie. F. BELAID/AFP

Un appel au gouvernement français

Point de vue Sept intellectuels français fustigent le silence de Paris

LA RÉVOLTE du peuple tunisien, qui dure maintenant depuis un mois, s'est soldée à ce jour par la mort de plus de 50 personnes tombées sous les balles de la police du régime. Cette révolte, initialement cantonnée à des revendications sociales, s'est vite transformée à la surprise de tous en une révolte ouvertement politique. Les manifestants, plus nombreux chaque jour, ont provoqué le départ du président Ben Ali et de sa famille, et réclament l'avènement d'un régime démocratique.

Face à cette situation dramatique dont les enjeux n'échappent à personne, le gouvernement français a d'abord réagi par un silence assourdissant. Puis ont suivi un certain nombre de déclarations sidérantes : celles du ministre de l'agriculture, Bruno Le Maire estimant que le président Ben Ali [...] *ré »* ; celle de François Baroin, porte-parole du gouvernement, déclarant que *« déplorer les violences, appeler à l'apaisement, faire part de ses préoccupations, c'est une position équilibrée que défend aujourd'hui la France au regard de la situation tunisienne »* ; enfin, celle de la ministre des affaires étrangères, Michèle Alliot-Marie, appelant devant l'Assemblée nationale à *« déplorer les violences »*, ajoutant que *« la priorité doit aller à l'apaisement après des affrontements qui ont fait des morts »*, suggérant enfin que *« le savoir-faire, reconnu dans le monde entier, de nos forces de sécurité permette de régler des situations sécuritaires de ce type »*.

« C'est la raison pour laquelle nous proposons effectivement aux deux pays [Algérie et Tunisie] [...] transmis par le ministère des affaires étrangères.

Marquée par une déshonorante tradition de complaisance à l'égard de la dictature tunisienne, la position du gouvernement français est devenue intenable. Tous les arguments mobilisés depuis vingt ans par la France avec la plus grande mauvaise foi (*« le régime de Ben Ali n'est pas une vraie dictature », « il est un rempart contre l'islamisme », « il n'y a pas d'opposition ni d'alternative politique »*), ont volé en éclats en l'espace de quelques semaines. Le peuple tunisien se bat pour ses libertés civiles et réclame son droit à vivre dans une démocratie.

Occasion historique

Pour cette raison, nous appelons toutes et tous à faire part [...] concitoyens franco-tunisiens, ainsi que les Tunisiens vivant en France, de prendre acte de la légitimité de ces revendications et d'agir en conséquence, en affirmant enfin, et de façon claire, un soutien au peuple tunisien en lutte contre un régime violemment répressif.

Il ne s'agit pas seulement là d'une question de principe : il est également dans l'intérêt de tous que le gouvernement français cesse de soutenir un régime honni et d'ores et fortement ébranlé, et qu'il saisisse cette occasion historique de contribuer à l'avènement d'une démocratie authentique dans le monde arabe. ■

Etienne Balibar, professeur émérite de l'université Paris-X (Nanterre) ; **Esther Benbassa**, directrice d'études à l'EPHE (Sorbonne) ; **Luc Boltanski**, directeur [...]

la dette... Mais la sécurité reste une préoccupation centrale des Français. D'autant plus que, à mon sens, c'est un thème qui reste très clivant. Droite et gauche n'ont pas du tout les mêmes approches.

Malgré la conversion des socialistes à ce sujet, marquante lors de la primaire ?

Quand vous écoutez les responsables socialistes parler de sécurité, il y a toujours l'idée d'une responsabilité de la société. Martine Aubry, qui s'est exprimée sur la sécurité, à la différence de François Hollande d'ailleurs, l'a fait de la façon la plus claire en affirmant que *« si toutes les violences sont condamnables, c'est la société qui génère les violences »*. Je ne partage pas cette vision des choses.

La conclusion logique, c'est de vouloir supprimer les peines planchers pour donner une nouvelle chance aux récidivistes. Pendant les primaires, tous les candidats sont tombés d'accord pour dire qu'il y avait un problème d'effectivité des peines prononcées. Pourtant, au même moment, Marylise clair l'interpellation et la mise à disposition de la justice des délinquants arrêtés. Les policiers doivent avoir de bonnes relations avec la population, mais ce n'est pas leur rôle premier. Ils doivent avant tout assurer la sécurité des citoyens, selon trois piliers : prévention, dissuasion et répression. Nous n'en négligeons aucun.

Le Livre blanc prône pourtant un rapprochement entre les forces de sécurité et la population...

Je suis ravi si la police a de bons rapports avec la population. Récemment, j'étais à Villeparisis *[Seine-et-Marne]*, j'ai discuté avec des patrouilleurs qui me disaient qu'ils nouaient avec la population des rapports d'un autre genre, plus confiants. Et très productifs pour l'action policière : les habitants leur parlent, se confient sur la délinquance dans leur quartier. C'est un nouveau gage d'efficacité.

Comment la droite peut-elle se renouveler dans le domaine de la lutte contre l'insécurité ?

Nous avons déjà largement amélioré les choses, même si je [...]est considérable. Il faut conserver des procédures très protectrices, conformes à nos principes et à nos engagements internationaux, mais avec des délais plus courts pour permettre la mise en garde.

Et la prévention ?

Compte tenu de l'incapacité de certains parents à prendre convenablement en charge l'éducation de leurs enfants, il faut que nous réfléchissions avec l'éducation nationale à un dispositif de prévention plus approfondie. Mais il faut également davantage responsabiliser les parents. Eux seuls peuvent éduquer et surveiller leurs enfants, c'est de leur responsabilité. Et ils ne peuvent rejeter cette responsabilité sur la société.

C'est pourquoi je souhaite créer une contravention à l'égard des parents qui laissent leurs enfants de moins de 13 ans seuls dans la rue la nuit après 23 heures. Le montant doit être dissuasif : 150 euros par exemple. Si cela ne suffit pas à provoquer une prise de conscience des parents, je souhaite qu'ils s'engagent par la signature d'un contrat de responsabilité parentale, avec suspension possible des allocations familiales en cas de non-respect des termes de ce contrat. Ce sera une incitation pour les parents à veiller sur la sécurité et la santé de leurs enfants. Cela permettra aussi de leur faire comprendre qu'il y a des normes minimales à respecter, qu'il est de leur devoir de veiller sur leurs enfants pour éviter l'engrenage de la délinquance.

Dans son rapport de juillet, la Cour des comptes a estimé que la lutte contre le trafic de stupéfiants avait été négligée...

Nous avons affaire à un problème gigantesque. Il faut, de la part des policiers et des gendarmes, un enthousiasme sans bornes pour toujours continuer à interpeller, à déférer et à lutter contre les trafics. Nous ne lâchons rien. Notre action parvient à contenir le phénomène. La consommation de drogue en France n'augmente pas.

Vous avez dit devant les députés qu'en termes d'économies, on arrivait « à la corde »...

J'ai dit que, après 2012, et la réduction de 3 000 postes de policiers et de gendarmes, il deviendrait difficile de réduire encore les effectifs. La preuve a été faite ces dernières années, qu'avec une baisse d'effectifs, on pouvait continuer à faire reculer la délinquance.

> « La preuve a été faite qu'avec une baisse d'effectifs, on pouvait faire reculer la délinquance. Mais il sera difficile d'aller plus loin »

Mais il sera difficile d'aller plus loin sans risquer de dégrader le service.

Vous avez relancé la commission consultative sur les polices municipales. Qu'en attendez-vous ?

Il y a un problème de doctrine. Ce serait bien d'avoir la possibilité d'afficher quelques principes d'action : certains types de délinquance, la tranquillité, la sécurité de voisinage. Et l'assistance à la police nationale ou à la gendarmerie. Autour de ça, on doit parvenir à définir les fonctions prioritaires des polices municipales. Ce qui est toujours complexe, puisqu'elles dépendent des maires.

Il existe un certain malaise chez les policiers, renforcé depuis septembre par la mort d'une policière à Bourges, une série de suicides le même jour en région parisienne et les affaires de Lyon et de Lille...

Les suicides, cela a été démontré par l'Inserm, sont, sauf exceptions rares, liés à la vie personnelles des fonctionnaires. Cela étant, ils ont beaucoup de travail. Il y a aussi un certain désenchantement parce qu'une partie de ce travail, faute de suites judiciaires, ou faute d'effectivité de la sanction, est perçue comme étant inutile. Nous travaillons à l'amélioration des conditions d'exercice du métier. ■

Propos recueillis par Laurent Borredon

« Il faudrait légiférer pour préciser la question des fadettes »

Le directeur central du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, a été mis en examen, le 17 octobre, dans l'affaire d'espionnage des sources d'un journaliste du « Monde » qui enquêtait sur l'affaire Bettencourt.

TOURNAIRE
PARIS
French Kiss, à partir de 1190 €
www.philippetournaire.com

Certains membres du Parti socialiste réclament sa démission...

Je le dis et je le répète, M. Squarcini est à la tête d'un service qui est essentiel à la sécurité de ce pays et de ses habitants. C'est un excellent chef de service. Il doit bénéficier de la présomption d'innocence.

La mise en examen, comme je l'ai rappelé à l'Assemblée nationale, ne signifie pas une reconnaissance de culpabilité. D'autant que, contrairement à ce qui est dit généralement, la violation du secret des correspondances qui est mise en avant par la mise en examen est très contestable. Il y a des jurisprudences de la cour d'appel et de la Cour de cassation, sur des technologies différentes certes mais comparables, des remontées d'appels, qui sont très claires, et qui indiquent que, lorsqu'il n'y a pas de connaissance du contenu, il n'y a pas violation.

L'article 20 de la loi du 10 juillet 1991 sur les interceptions de sécurité – les écoutes – permet de déroger à la procédure classique, qui veut que la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) soit saisie pour rendre un avis au premier ministre sur le bien-fondé d'une écoute. Mais il est réservé « aux seules fins de la défense des intérêts nationaux » et à la surveillance « des transmissions empruntant la voie hertzienne ». Pour vous, la sécurité nationale était en cause dans cette affaire ?

Je ne me prononce pas. Simplement, ce que je remarque, c'est qu'il ne s'agit pas d'une affaire ordinaire. Il s'agissait de fuites à partir d'un appareil d'Etat. Mais cela étant, la justice dira le droit.

A mon sens, le droit n'est pas suffisamment précis. Je crois qu'il faudrait légiférer pour préciser cette question de l'utilisation des fadettes.

La loi de 1991 ne prévoyait pas le cas des factures téléphoniques détaillées de téléphones portables : ils n'existaient pas. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à penser cela, puisque, lorsque la question a été débattue au Sénat, en décembre 2010, Jean-Pierre Sueur et des parlementaires de gauche ont déposé un amendement pour demander qu'il en soit ainsi *[l'amendement avait été rejeté, après avis défavorable du garde des sceaux]*.

Savez-vous pourquoi il n'y a pas eu d'enquête sur d'autres fuites, notamment le procès-verbal d'audition de Claire Thibout, l'ex-comptable de Liliane Bettencourt, publié à la « une » du « Figaro » daté du 8 juillet 2010 ?

Je n'ai pas d'explication. ■

Propos recueillis par L. B.

Paraboot
Marcher est une valeur sûre.
Fabrication française

www.paraboot.com

la dette... Mais la sécurité reste une préoccupation centrale des Français. D'autant plus que, à mon sens, c'est un thème qui reste très clivant. Droite et gauche n'ont pas du tout les mêmes approches.

Malgré la conversion des socialistes à ce sujet, marquante lors de la primaire ?

Quand vous écoutez les responsables socialistes parler de sécurité, il y a toujours l'idée d'une responsabilité de la société. Martine Aubry, qui s'est exprimée sur la sécurité, à la différence de François Hollande d'ailleurs, l'a fait de la façon la plus claire en affirmant que *« si toutes les violences sont condamnables, c'est la société qui génère les violences »*. Je ne partage pas cette vision des choses.

La conclusion logique, c'est de vouloir supprimer les peines planchers pour donner une nouvelle chance aux récidivistes. Pendant les primaires, tous les candidats sont tombés d'accord pour dire qu'il y avait un problème d'effectivité des peines prononcées. Pourtant, au même moment, Marylise clair l'interpellation et la mise à disposition de la justice des délinquants arrêtés. Les policiers doivent avoir de bonnes relations avec la population, mais ce n'est pas leur rôle premier. Ils doivent avant tout assurer la sécurité des citoyens, selon trois piliers : prévention, dissuasion et répression. Nous n'en négligeons aucun.

Le Livre blanc prône pourtant un rapprochement entre les forces de sécurité et la population...

Je suis ravi si la police a de bons rapports avec la population. Récemment, j'étais à Villeparisis *[Seine-et-Marne]*, j'ai discuté avec des patrouilleurs qui me disaient qu'ils nouaient avec la population des rapports d'un autre genre, plus confiants. Et très productifs pour l'action policière : les habitants leur parlent, se confient sur la délinquance dans leur quartier. C'est un nouveau gage d'efficacité.

Comment la droite peut-elle se renouveler dans le domaine de la lutte contre l'insécurité ?

Nous avons déjà largement amélioré les choses, même si je [...] c'est considérable. Il faut conserver des procédures très protectrices, conformes à nos principes et à nos engagements internationaux, mais avec des délais plus courts pour permettre la mise en garde.

Et la prévention ?

Compte tenu de l'incapacité de certains parents à prendre convenablement en charge l'éducation de leurs enfants, il faut que nous réfléchissions avec l'éducation nationale à un dispositif de prévention plus approfondie. Mais il faut également davantage responsabiliser les parents. Eux seuls peuvent éduquer et surveiller leurs enfants, c'est de leur responsabilité. Et ils ne peuvent rejeter cette responsabilité sur la société.

C'est pourquoi je souhaite créer une contravention à l'égard des parents qui laissent leurs enfants de moins de 13 ans seuls dans la rue la nuit après 23 heures. Le montant doit être dissuasif : 150 euros par exemple. Si cela ne suffit pas à provoquer une prise de conscience des parents, je souhaite qu'ils s'engagent par la signature d'un contrat de responsabilité parentale, avec suspension possible des allocations familiales en cas de non-respect des termes de ce contrat. Ce sera une incitation pour les parents à veiller sur la sécurité et la santé de leurs enfants. Cela permettra aussi de leur faire comprendre qu'il y a des normes minimales à respecter, qu'il est de leur devoir de veiller sur leurs enfants pour éviter l'engrenage de la délinquance.

Dans son rapport de juillet, la Cour des comptes a estimé que la lutte contre le trafic de stupéfiants avait été négligée...

Nous avons affaire à un problème gigantesque. Il faut, de la part des policiers et des gendarmes, un enthousiasme sans bornes pour toujours continuer à interpeller, à déférer et à lutter contre les trafics. Nous ne lâchons rien. Notre action parvient à contenir le phénomène. La consommation de drogue en France n'augmente pas.

Vous avez dit devant les députés qu'en termes d'économies, on arrivait « à la corde »...

J'ai dit que, après 2012, et la réduction de 3 000 postes de policiers et de gendarmes, il deviendrait difficile de réduire encore les effectifs. La preuve a été faite ces dernières années, qu'avec une baisse d'effectifs, on pouvait continuer à faire reculer la délinquance.

> « La preuve a été faite qu'avec une baisse d'effectifs, on pouvait faire reculer la délinquance. Mais il sera difficile d'aller plus loin »

Mais il sera difficile d'aller plus loin sans risquer de dégrader le service.

Vous avez relancé la commission consultative sur les polices municipales. Qu'en attendez-vous ?

Il y a un problème de doctrine. Ce serait bien d'avoir la possibilité d'afficher quelques principes d'action : certains types de délinquance, la tranquillité, la sécurité de voisinage. Et l'assistance à la police nationale ou à la gendarmerie. Autour de ça, on doit parvenir à définir les fonctions prioritaires des polices municipales. Ce qui est toujours complexe, puisqu'elles dépendent des maires.

Il existe un certain malaise chez les policiers, renforcé depuis septembre par la mort d'une policière à Bourges, une série de suicides le même jour en région parisienne et les affaires de Lyon et de Lille...

Les suicides, cela a été démontré par l'Inserm, sont, sauf exceptions rares, liés à la vie personnelle des fonctionnaires. Cela étant, ils ont beaucoup de travail. Il y a aussi un certain désenchantement parce qu'une partie de ce travail, faute de suites judiciaires, ou faute d'effectivité de la sanction, est perçue comme étant inutile. Nous travaillons à l'amélioration des conditions d'exercice du métier. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENT BORREDON

« Il faudrait légiférer pour préciser la question des fadettes »

Le directeur central du renseignement intérieur, Bernard Squarcini, a été mis en examen, le 17 octobre, dans l'affaire d'espionnage des sources d'un journaliste du « Monde » qui enquêtait sur l'affaire Bettencourt.

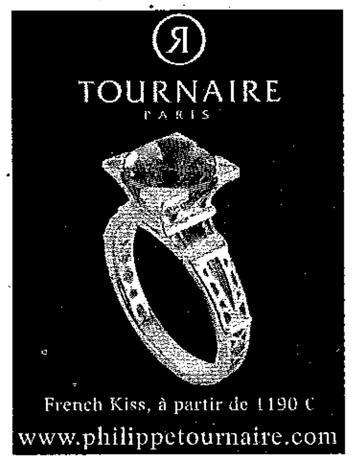

Certains membres du Parti socialiste réclament sa démission...

Je le dis et je le répète, M. Squarcini est à la tête d'un service qui est essentiel à la sécurité de ce pays et de ses habitants. C'est un excellent chef de service. Il doit bénéficier de la présomption d'innocence.

La mise en examen, comme je l'ai rappelé à l'Assemblée nationale, ne signifie pas une reconnaissance de culpabilité. D'autant que, contrairement à ce qui est dit généralement, la violation du secret des correspondances qui est mise en avant par la mise en examen est très contestable. Il y a des jurisprudences de la cour d'appel et de la Cour de cassation, sur des technologies différentes certes mais comparables, des remontées d'appels, qui sont très claires, et qui indiquent que, lorsqu'il n'y a pas de connaissance du contenu, il n'y a pas violation.

L'article 20 de la loi du 10 juillet 1991 sur les interceptions de sécurité – les écoutes – permet de déroger à la procédure classique, qui veut que la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) soit saisie pour rendre un avis au premier ministre sur le bien-fondé d'une écoute. Mais il est réservé « aux seules fins de la défense des intérêts nationaux » et à la surveillance « des transmissions empruntant la voie hertzienne ». Pour vous, la sécurité nationale était en cause dans cette affaire ?

Je ne me prononce pas. Simplement, ce que je remarque, c'est qu'il ne s'agit pas d'une affaire ordinaire. Il s'agissait de fuites à partir d'un appareil d'Etat. Mais cela étant, la justice dira le droit.

A mon sens, le droit n'est pas suffisamment précis. Je crois qu'il faudrait légiférer pour préciser cette question de l'utilisation des fadettes.

La loi de 1991 ne prévoyait pas le cas des factures téléphoniques détaillées de téléphones portables : ils n'existaient pas. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à penser cela, puisque, lorsque la question a été débattue au Sénat, en décembre 2010, Jean-Pierre Sueur et des parlementaires de gauche ont déposé un amendement pour demander qu'il en soit ainsi *[l'amendement avait été rejeté, après avis défavorable du garde des sceaux]*.

Savez-vous pourquoi il n'y a pas eu d'enquête sur d'autres fuites, notamment le procès-verbal d'audition de Claire Thibout, l'ex-comptable de Liliane Bettencourt, publié à la « une » du « Figaro » daté du 8 juillet 2010 ?

Je n'ai pas d'explication. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR L. B.

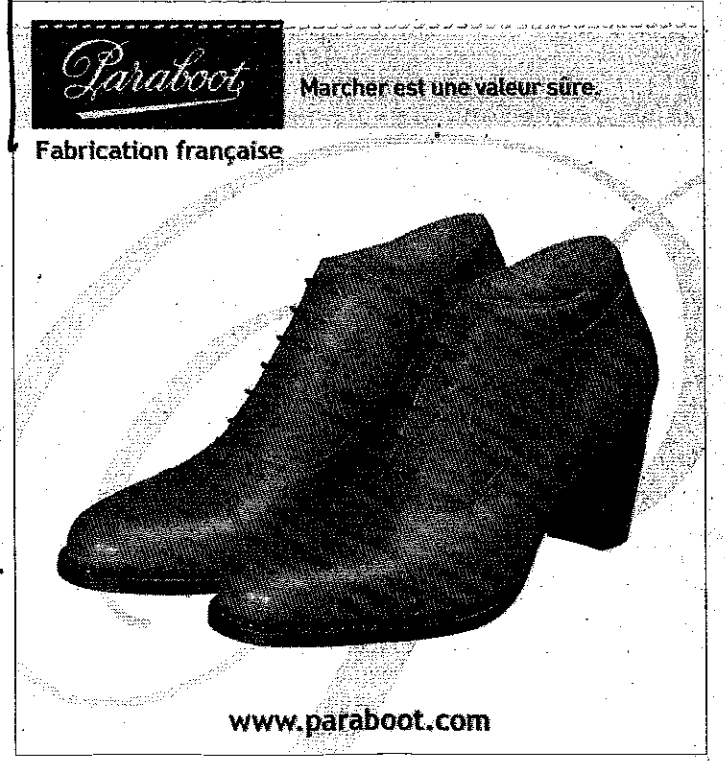

Canton Bannier : le duel de dames a déjà commencé !

ELECTIONS Le canton d'Orléans-Bannier, renouvelable les 20 et 27 mars, fait déjà des étincelles. A droite, plusieurs candidats dont Muriel Chéradame (UMP) jouent des coudes. En position de favorite, la conseillère générale (PS) sortante, Joëlle Beauvallet, pourrait profiter d'un éparpillement des voix à droite...

En mars, Muriel Chéradame (à gauche sur la photo) tentera de ravir le canton Bannier à la sortante Joëlle Beauvallet.

Sauf énorme surprise, la droite devrait rester aux commandes de l'exécutif du Conseil général du Loiret, le 28 mars 2011. Mais rien n'est jamais acquis, spécialement en politique, surtout dans un scrutin qui, traditionnellement, ne mobilise pas les foules. Une poignée des 20 cantons renouvelables, sur les 41 que compte le département, pourrait toutefois basculer. La droite espère *«en récupérer quatre»*, dont celui d'Orléans-Bannier, confie Eric Doligé, président (UMP) du Conseil général, candidat à sa succession sur le canton de Meung-sur-Loire. Plus vraisemblablement la gauche, portée par un contexte national qui lui est favorable, espère en faire basculer autant, tout en conservant ses positions.

Le canton d'Orléans-Bannier est l'un de ceux où l'issue du scrutin paraît la plus incertaine. Historiquement ancré à droite, le canton avait été acquis de haute lutte en 2004[1] par l'actuelle conseillère général (PS), Joëlle Beauvallet (51,80%), face à André Dabauvalle, à l'époque conseiller général (UDF) sortant (48,20%). Lequel l'avait pourtant battue six ans plus tôt. Ancienne assistante sociale, Joëlle Beauvallet, 2e sur la liste du sénateur Jean-Pierre Sueur aux dernières municipales à Orléans, habite le canton Bannier depuis 33 ans et se place aujourd'hui en position de favorite. Avec son binôme Gérard Vesques (Europe Ecologie), ingénieur informaticien, elle dit vouloir continuer à défendre les petites associations culturelles: *«on leur a réduit de 14 900€ les subventions cette année alors qu'elles font du lien social au quotidien. Je veux continuer à jouer un rôle d'aiguillon !»* Jugée discrète sur le terrain, y compris dans son camp, elle est aussi décrite comme une travailleuse de l'ombre *«qui défend énormément les dossiers sociaux»*, confie un élu socialiste. *«Je suis peu dans la lumière»*, admet Joëlle Beauvallet, *«mais depuis 7 ans, je défends les droits des handicapés devant la commission sociale et culturelle du Conseil Général. Les associations, elles, me connaissent !»*

Pour tenter de lui ravir le canton, l'UMP a décidé, après quelques tergiversations et des rumeurs donnant candidate l'épouse du maire d'Orléans Sophie Grouard, d'aligner une autre bosseuse, discrète mais en première ligne sur plusieurs dossiers structurants de l'agglo : Muriel Chéradame, adjointe au maire d'Orléans et élue à l'AggIO en charge des transports. Sage-femme au CHR d'Orléans jusqu'en 2008, avant de mettre son métier entre parenthèses *«par choix familial»*, Muriel Chéradame est née à Orléans où elle habite le centre-ville. Ses détracteurs craignent un *«sur-cumul de mandats»* et l'accuse de *«calculs politiques pour se placer, en vue d'autres échéances»*. L'intéressée parle de complémentarité: *«mon mandat d'adjointe au maire d'Orléans est un mandat unique. Mon objectif c'est d'être un vrai lien entre la mairie et le Département, les politiques se complètent.»* Problème : un autre membre de la majorité municipale se lance dans la bataille, avec la ferme intention de lui voler la vedette. Guy Torreilles, 59 ans, consultant en communication, et conseiller municipal (MoDem) a d'ailleurs déclenché la colère de Serge Grouard qui a décidé de lui retirer ses délégations. *«Cela paraît logique»*, commente Eric Doligé, *«sinon il aurait eu l'air de le soutenir...»* Et il faut se souvenir qu'il y a quelques années, Florent Montillot, adjoint (NC) à la Sécurité d'Orléans, s'était aussi vu retirer ses attributions lorsqu'il s'était présenté face à l'UMP Jean-Louis Bernard, qui a décidé de *«raccrocher»* après trois mandats sur le canton Bourgogne. Guy Torreilles regrette *«qu'on ne tienne pas compte de mon indépendance»*, tout en se disant soutenu par la majorité des élus MoDem d'Orléans: *«contrairement à Muriel Chéradame, je ne suis pas sarkozyste, je suis centriste, démocrate et gaulliste !»* Au-delà de la bataille politicienne, il dit vouloir apporter des financements nouveaux au quartier des Blossières *«mis de côté»*, et oeuvrer pour la réimplantation d'un Planning familial et la création d'une maison d'éducation, *«pour les collégiens en difficultés»*. Joëlle Beauvallet rit jaune : *«je trouve ça fort venant d'un élu d'Orléans, que la municipalité investisse aussi pour ce canton !»*

A gauche de la gauche, Solène Moreau (PCF) se lance pour défendre *«les vrais enjeux, à 1 000 lieux des chamailleries de la droite»*, estime Marc Brynhole, secrétaire de la fédération du parti communiste dans le Loiret. Encarté au MoDem, Didier Cornardeau, banquier retraité, se présentera *«en candidat libre»*, pour protester contre la stratégie politique *«floue»* du parti centriste dans le Loiret. Lequel parti décrit une homme *«qui tire au bazooka pour faire parler de lui»*. Et au Front National, le conseiller régional Philippe Lecoq, employé dans l'hôtellerie à Paris et habitant de St-Marceau, compte profiter de la poussée de l'extrême droite. *«Nous voulons entrer au Conseil général pour donner notre avis»*, explique celui qui était candidat en 1992 à Jargeau, puis en 1993 à St-Marceau. Mais le parti, qui ambitionne d'être présent au 2e tour, reconnaît que la ville lui réussit moins bien que la campagne...

CHARLES CENTOFANTI

[1] *Résultats 1er tour : 11 209 inscrits, 43% d'abstention. J-L Lacapelle (FN) 14,75%, J. Beauvallet 38,09%, R. Ruiz (EXG) 2,75%, A. Dabauvalle (UMP) 38,28%, A. Labarre (EXG) 2,15%, D. Juffroy (COM) 3,98%. 2e tour : 39,11% d'abstention. J. Beauvallet 51,80%, A. Dabauvalle 48,20%.*

L'EXPERT. Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur s'est défini comme « un amoureux des villes » dans une interview que lui a consacré le quotidien Libération. Chargé par la délégation à la prospective du Sénat d'un rapport sur le futur urbain de la France, l'ancien maire d'Orléans a brossé un tableau mondial de la croissance des cités alors que la planète vient juste de franchir la barre des sept milliards d'êtres humains. ■

RC 3/11/2011

[illegible] l'urbanisme ses muta-